

PROPLANT®

PROTECTION DES SEMIS ET JEUNES PLANTS



F O N G I C I D E

LA RÉFÉRENCE POUR LE MARAÎCHAGE

- Fongicide systémique à action préventive, curative et antisporulante
- Stimule la rhizogénèse et les mécanismes de défenses naturelles des plantes
- Fongicide systémique avec haut niveau de résistance au lessivage
- Respecte la faune auxiliaire

UPL France - Tour Voltaire – 1 place des Degrés 92800 PUTEAUX
Tel : 01 46 35 92 00 - e-mail : contact.uplfrance@upl-ltd.com - fr.uplonline.com

En savoir plus sur :

www.upl-ltd.com/fr



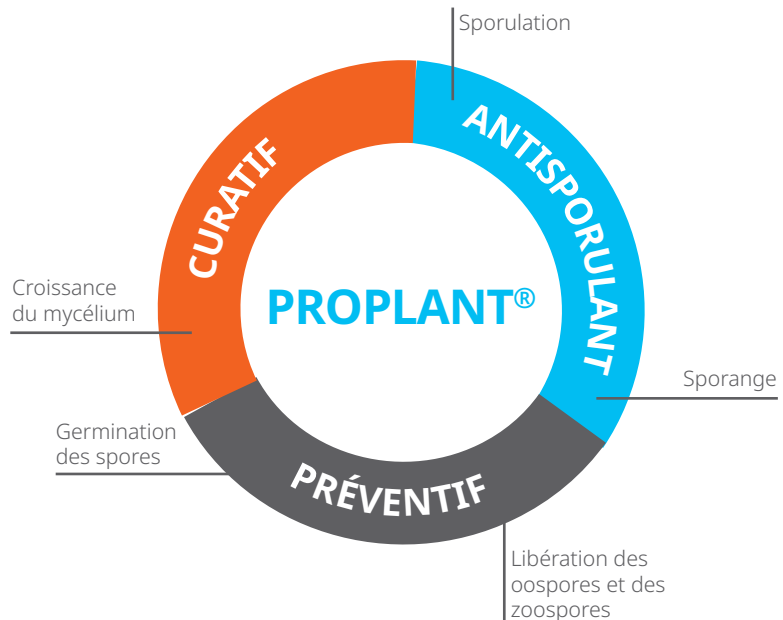
PROPLANT®

LA RÉFÉRENCE FONGICIDE POUR LE MARAÎCHAGE

► **PROPLANT®** est un fongicide qui permet de lutter contre les champignons du sol comme les *Pythium spp.* et les *Phytophthora spp.*, responsables des fontes de semis, ainsi que le mildiou. Les graines en germination, les boutures, les bulbes ou les plants sont ainsi protégés pour assurer un bon enracinement et un bon démarrage de végétation.

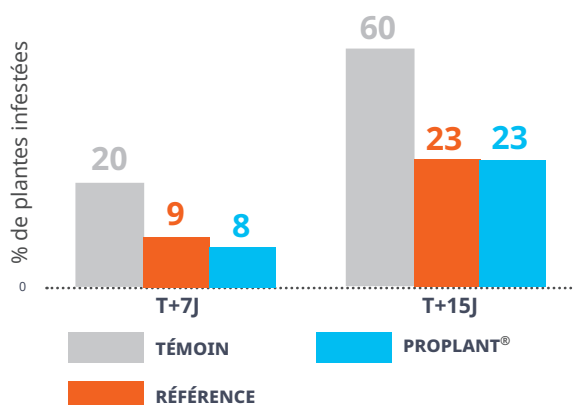
► MODE D'ACTION

- PROPLANT® est un fongicide systémique et translaminaire.
- PROPLANT® agit en interférant sur la synthèse des phospholipides et les acides gras, interrompant ainsi la formation de la membrane cellulaire du champignon.
- PROPLANT® est efficace à différentes étapes du cycle du champignon : croissance du mycélium, sporulation et germination des spores.

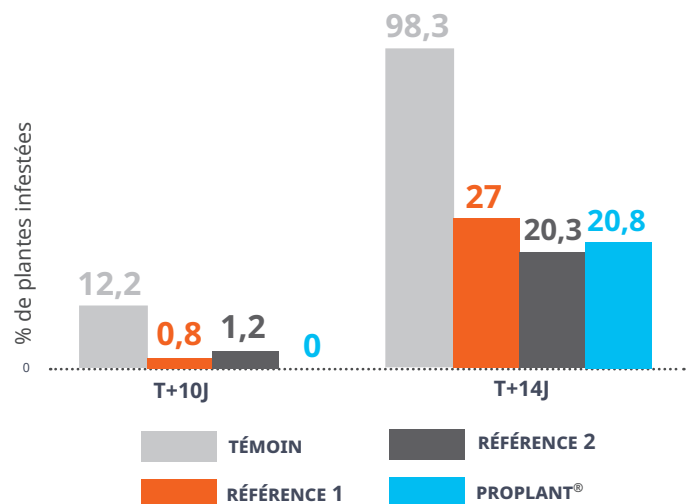


► PERFORMANCES TECHNIQUES

EFFICACITÉ CONTRE *PHYTOPHTHORA INFESTANS* EN CULTURE SOUS SERRE DE TOMATE



EFFICACITÉ CONTRE *BREMIA LACTUCAE* SUR LAITUE



ACTION SUR LA RHIZOGÉNÈSE

PROPLANT® stimule la production de racines et facilite ainsi l'enracinement des jeunes plants.

Un plant bien raciné est moins sensible aux maladies.



	Longueur des racines (cm)	Efficacité (augmentation de longueur)
Témoin	3,7	
PROPLANT®	4,7	24,5%

► USAGES ET DOSES HOMOLOGUÉS

Usages homologués sur culture de référence	Cultures rattachées et autorisées	Cibles	Dose d'emploi	Nombre d'applications max.	DAR	Conditions d'emploi
Céleri-branche : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Céleri-branche	Pythium sp.	10 ml/m ²	2/an	90 jours	(1)
Choux : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Choux à inflorescences, choux feuillus, choux pommés, choux raves	Mildiou Fonte de semis	2,5 L/ha 10 ml/m ²	2/an 2/an	DAR F ⁽²⁾ DAR F ⁽²⁾	(1) (1)
Concombre : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Concombre, cornichon, courgette	Pythium sp. Phytophthora sp.	10 ml/m ²	2/an	DAR F ⁽²⁾	(1)
Concombre : Trt.Part.Aer*Mildiou(s)	Concombre, cornichon, courgette	Mildiou	3 L/ha	3/an	3 jours	(1)
Laitue : Trt.Part.Aer*Mildiou(s)	Laitue plein champ uniquement Laitue sous abri uniquement	Mildiou Mildiou	1,5 L/ha 1,5 L/ha	2/an 3/an	14 jours 21 jours	(1) (1)
Melon : Trt.Part.Aer*Mildiou(s)	Melon, pastèque, potiron et autres Cucurbitacées à peau non comestible	Mildiou	3 L/ha	3/an	3 jours	(1) Non autorisé sous abris
Navet : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Radis uniquement	Pythium sp.	10 ml/m ²	2/an	DAR F ⁽²⁾	Traitement uniquement ou semis
Oignon : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Oignon, aux et autre bulbes de liliacées et ornementaux	Pythium sp.	10 ml/m ²	2/an	DAR F ⁽²⁾	(1)
Poireau : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Poireau uniquement	Pythium sp.	10 ml/m ²	2/an	90 jours	(1)
Tomate : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Tomate, aubergine	Pythium sp.	10 ml/m ²	2/an	DAR F ⁽²⁾	(1)
Traitements généraux : Trt Sol* Champignons (pythiacées)	Toutes cultures	Pythium sp. Phytophthora sp.	10 ml/m ²	2/an	DAR F ou 90 jours ⁽²⁾	(1)
Traitements généraux : Trt Sol* Champignons autre que pythiacées	Toutes cultures	Champignons autre que pythiacées	10 ml/m ²	2/an	DAR F ou 90 jours ⁽³⁾	(1)

⁽¹⁾ Traitement uniquement en pépinières ou à la transplantation des plants.

⁽²⁾ DAR F : le DAR pour ces usages est couvert par les conditions d'application et/ou le cycle de croissance de la culture.

⁽³⁾ DAR F pour les cultures dont la LMR est supérieure à la LOQ (limite de quantification) : pomme de terre, radis, ail, oignon, échalote, tomate, poivron, aubergine, concombre, cornichon, courgette, cucurbitacées, brocoli, chou-fleur, chou de Bruxelles, chou chinois, chou kale, la plupart des laitues/salades, haricot non écossé.

DAR de 90 jours pour les autres cultures pour lesquelles la LMR est à la LOQ (limite de quantification).



► PRINCIPAUX AVANTAGES DE PROPLANT®

- PROPLANT® possède un effet préventif, curatif, et antisporulant, assurant une protection complète et durable des racines, tiges, feuilles et tubercules.
- PROPLANT® réduit la prolifération des champignons du sol et active les mécanismes de défenses naturelles des plantes.
- PROPLANT® stimule la croissance, la vigueur, l'enracinement et la floraison des plantes traitées, qu'il soit appliqué sur les parties aériennes des plantes ou sur le sol.
- Du fait de son action multi-site, il permet le contrôle de l'apparition de résistance.
- PROPLANT® est un produit à systémie acropétale : appliqué au niveau racinaire, il migre rapidement vers le haut à travers les faisceaux vasculaires. Cette caractéristique lui confère une haute résistance au lessivage.
- Appliqué sur les parties aériennes, il se déplace de manière translaminaire.
- Respectueux du milieu ambiant, il n'a pas d'effet sur la faune auxiliaire (y compris les abeilles) et est rapidement absorbé par les micro-organismes du sol.

PROPLANT®

PROPLANT® est compatible avec la plupart des fongicides, régulateurs et insecticides usuels.

En cas de mélange il appartient à l'utilisateur de respecter toutes les précautions d'emploi mentionnées sur les étiquettes et les notices d'emploi par le fabricant de chaque produit associé.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de mélange ou utilisé seul, il appartient à l'utilisateur de tester le produit avant application et de consulter notre service technique.

COMPOSITION	722 g/L de propamocarbe - HCl	HOMOLOGATION	AMM n°9500199
FORMULATION	Concentré soluble (SL)	CONDITIONNEMENT	5 L

► CONSEILS D'UTILISATION POUR DES APPLICATIONS AU SOL*

Type d'application	Dose recommandée
Traitement du sol par arrosage des plants Toutes cultures	Préparer une solution de 50 ml dans 10 L d'eau et appliquer 2 L par m ² , soit 10 ml de PROPLANT® par m ² via un système d'arrosage automatique
Arrosage en goutte à goutte en culture traditionnelle ou hors sol	3 L/ha en préventif ou 6 L/ha en curatif

* Traitements autorisés uniquement en pépinière ou à la transplantation des plants

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N°9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.